

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 2

Artikel: Congrès des fédérations syndicales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

disproportion entre les rapports du sol et l'accroissement de la population, n'a fait qu'*augmenter notre dépendance des pays étrangers*.

Cette ressource à elle seule menace l'indépendance nationale du peuple suisse au point de vue économique, politique, au point de vue du droit et des mœurs tout autrement que la plus monstrueuse grève générale, dont les seigneurs du « *Bürgerverband* » puissent rêver.

Dans le prochain numéro il s'agira encore d'examiner un peu la situation des arts et métiers et celle de l'industrie, puis, nous passerons au rapport sur le mouvement syndical.



Congrès des fédérations syndicales.

Quoique nos rapports sur les premiers congrès des fédérations qui ont eu lieu, cette année, arrivent un peu tardivement, nous devons cependant tous les faire paraître, puisque notre *Revue syndicale* ne doit rien négliger de ce qu'il y a d'important dans le mouvement syndical en Suisse.

D'ailleurs, nous aurons bientôt rattrapé les retards, de sorte que, dans quelques mois, nous pourrions suivre le mouvement parallèlement avec nos rapports; mais aujourd'hui, il s'agit de compléter ce qui a été omis dans le passé, de sorte que tous ceux qui voudront s'orienter plus tard sur le mouvement syndical, puissent trouver ce qu'ils désirent dans la *Revue syndicale* et, entre autres, des renseignements sur les congrès des fédérations syndicales.

* * *

La fédération des syndicats ouvriers horlogers*.

Cette organisation a eu son congrès ordinaire les 14 et 15 février à Villers-le-Lac; 62 délégués de 30 sections représentaient un effectif d'environ 7800 membres. L'ordre du jour passablement chargé prévoyait entre autres: *Rapport semestriel* du secrétariat (rapport de gestion); *décisions à prendre au sujet d'une fête centrale*; *exécution du programme d'action*; *tarif uniforme et mode de travail*; *dispositions à prendre vis-à-vis des conflits à Reconvilier, Tramelan, etc.*

Nous ne pouvons entrer dans les détails des discussions et devons nous borner à expliquer brièvement les décisions prises.

Par le rapport de gestion présenté par le secrétaire, on a pu constater que la fédération des S. O. H. a pu maintenir presque intact l'effectif de ses membres, malgré la crise qui a violemment frappé l'industrie horlogère. La fédération a également réussi à s'opposer presque toujours avec succès aux nombreuses tentatives du patronat de porter atteinte aux positions acquises avec beaucoup de peines par l'organisation syndicale ouvrière pendant la bonne période de l'industrie. En tenant compte de la situation particulièrement difficile qui est faite en ce moment aux syndicats ouvriers dans la région horlogère, on comprend que le comité de la fédération a eu à faire pour tenir tête aux tentatives réactionnaires du patronat.

Malgré les frais considérables que la fédération a eus à la suite des grèves et malgré les nombreuses demandes

* Ne pas confondre avec l'Union générale des ouvriers horlogers, qui englobe toutes les organisations syndicales des travailleurs occupés dans l'industrie horlogère. Parmi les différentes fédérations corporatives que l'Union générale englobe, par exemple celles des monteurs de boîtes, des graveurs et guillocheurs, faiseurs de cadrans, remonteurs, etc., celle des syndicats des ouvriers horlogers est la plus grande et la plus puissante.

de secours venant de tous les côtés, quoique bon nombre de membres n'aient pu continuer à verser leurs cotisations régulièrement, la fortune, c'est-à-dire les fonds disponibles dépassent encore *fr. 30,000*. Toutefois, comme au moment du congrès les conflits à Reconvilier et à Tramelan n'étaient pas encore terminés et qu'il fallait prévoir que d'autres conflits viendraient empirer la situation, le congrès décida, après avoir approuvé les rapports et comptes rendus financiers, que la *fête centrale* n'aura pas lieu cette année.

Le secrétariat n'a pas encore pu mettre en exécution le *programme d'action* élaboré par le précédent congrès du Locle et la discussion concernant ce sujet est renvoyée au prochain congrès. Il en est de même pour ce qui concerne la question du *tarif uniforme* et du *mode de travail*.

Par contre, un échange de vues a lieu au sujet de l'organe de l'Union générale, la *Solidarité horlogère*, dans lequel certains articles furent publiés sous la rubrique « *tribune libre* ». Par ces articles les fonctionnaires de la fédération se sont sentis atteints, parce que l'utilité de l'organisation actuelle y était mise en question. Pour couper court à cette affaire, il fut décidé qu'à l'avenir toutes les réclamations concernant la rédaction de la *Solidarité* devront être adressées au comité directeur de l'Union générale qui, après examen, en référera au congrès général. Il fut ensuite décidé de réduire le nombre des congrès de 2 à 1 seul par an et de tenir le prochain congrès à Buren-sur-l'Aar.

Au sujet des conflits à Reconvilier et Tramelan, le congrès adopta à l'unanimité la résolution suivante:

« Le congrès de la Fédération des syndicats ouvriers horlogers, tenu les 14 et 15 février à Villers-le-Lac, considérant:

« Qu'il ressort des déclarations faites par la direction et l'administration de la Société horlogère de Reconvilier, que c'est le principe du droit d'association qu'elle veut atteindre, décide:

« 1. D'appuyer moralement et financièrement tous les ouvriers victimes actuellement de l'intransigeance patronale.

« 2. De faire connaître par la voie de la presse et par des assemblées publiques les agissements de la Société précitée.

« 3. Il charge son Comité central, d'accord avec les grévistes, de prendre les mesures propres à assurer le fonctionnement des cuisines communistes.

« 4. De placer les enfants des camarades en lutte pour la défense du droit d'association chez les camarades de bonne volonté, en dehors de la localité.

« 5. D'user de tous les moyens à disposition pour assurer le respect d'un droit constitutionnel. »

Dans l'imprévu, les camarades de St-Imier donnent connaissance du travail concernant la création d'un fonds pour une caisse de chômage. Le congrès, après avoir remercié les camarades de St-Imier pour leur travail, les invite à suivre leurs démarches auprès du gouvernement bernois.

* * *

La fédération suisse des ouvriers de l'alimentation a tenu un congrès extraordinaire le dimanche 14 février, à Olten.

Plus de 70 délégués représentant 50 sections avec un effectif de 4500 membres avaient répondu à l'appel du comité central.

Il s'agissait premièrement de la question de créer une nouvelle classe de cotisants, afin de permettre même à ceux parmi les travailleurs qui gagnent encore des salaires dérisoires, de faire partie de l'organisation.

Jusqu'à présent, les membres gagnant plus de fr. 4.50 par jour devaient verser une cotisation de *40 centimes* par semaine, et ceux qui gagnaient moins de fr. 4.50 par jour, une cotisation de 30 centimes par semaine à la caisse fédérale. Le congrès décida de créer une troisième classe de cotisants de *20 centimes* par semaine pour ceux qui gagnent moins de fr. 2.50 par jour.

L'indemnité à restituer par la caisse centrale aux sections pour les frais administratifs fut fixée à 4% des recettes pour cotisations (y compris les subventions éventuelles).

La représentation des sections au congrès fut réglée de sorte qu'à l'avenir chaque section aura le droit d'envoyer un délégué pour 100 membres ou pour une fraction de 100 dépassant 75. Chaque section a droit à un délégué au minimum.

Puis, le comité central fut chargé d'élaborer un projet de règlement pour une caisse de secours en cas de maladie.

L'idée de fusion avec la «*fédération des ouvriers du transport*» a été approuvée et le comité central reçut le mandat d'entrer immédiatement en pourparlers avec le comité de la fédération des ouvriers du transport afin d'établir les bases sur lesquelles cette fusion pourrait avoir lieu. En outre, il est décidé qu'à partir du 1^{er} juillet prochain, un organe spécial pour le texte français devra paraître une fois tous les quinze jours.

Les statuts ont été modifiés dans ce sens que le chômage produit par des motifs d'ordre technique ne sera pas secouru. La proposition de transférer le siège du comité central a été repoussée et une proposition tendant à modifier la composition du comité central fut transmise pour étude à une commission spéciale. Puis, il a été décidé d'engager un secrétaire régional pour aider aux sections romandes et ensuite le congrès a eu à s'occuper de divergences intérieures entre une section et un des fonctionnaires de la fédération, qui ne peuvent être discutées dans notre rapport. Constatons simplement que la fédération des travailleurs de l'alimentation a beaucoup eu à souffrir ces temps derniers à la suite des changements trop fréquents des fonctionnaires.

* * *

La fédération des ouvriers du transport a tenu son premier congrès le dimanche 7 mars, à Zurich. Les points les plus intéressants dont le congrès eut à s'occuper sont les suivants :

1. *Rapport de gestion.* Ce rapport nous apprend que la fédération des ouvriers du transport, fondée en octobre 1907, comptait, au commencement de l'année 1909, 1150 membres qui se répartissent sur 16 sections. Les recettes de la fédération se montaient en 1908 à fr. 10,855.17, les dépenses à fr. 9318.—.

2. *Question de fusion avec la fédération de l'alimentation.* Comme la plupart des ouvriers du transport sont affiliés aux fédérations des cheminots et des employés des bateaux à vapeur, ou à celles des employés des tramways, et comme la fédération de l'alimentation réclame pour des raisons de tactique une partie de ceux qui restent, et pour éviter d'autres complications, la fusion des deux fédérations en question a été proposée aux camarades de la fédération des ouvriers du transport. En même temps, cette dernière a été en pourparlers avec la fédération allemande des ouvriers du transport, qui proposa à la fédération suisse une convention par laquelle cette dernière serait devenue une simple section de la première. Cependant, la fédération allemande offrit à sa sœur suisse des avantages matériels qui dépassent de beaucoup les avantages que la fédération des ouvriers de l'alimentation pouvait lui offrir.

C'est à ces circonstances qu'il faut attribuer la décision prise par le congrès de ne pas accepter la fusion avec la fédération de l'alimentation.

Toutefois, leur besoin d'autonomie empêcha également nos ouvriers des transports à accepter tels que les offres de la fédération allemande. Cependant, pour ne pas perdre entièrement les avantages que l'union avec la fédération allemande offrait et pour rester en bonne harmonie avec la fédération de l'alimentation, le congrès décida :

1. Le comité central de la fédération allemande sera invité à élaborer un nouveau projet de convention assurant une plus grande autonomie à la fédération suisse des ouvriers du transport.

2. Un contrat de réciprocité devra être conclu avec la

fédération des ouvriers de l'alimentation, réglant les questions de secours, fixant les limites du terrain d'activité de chaque fédération et établissant le mode de procéder au cas où une action commune doit être entreprise.

Tous les autres points de l'ordre du jour ont dû être renvoyés à un prochain congrès extraordinaire.

* * *

Le congrès de la fédération des travailleurs de l'industrie textile eut lieu le 7 mars, à Arbon. Il fut précédé d'une réunion des délégués des ouvriers et ouvrières de la broderie, à laquelle on décida de fusionner la caisse de chômage de l'ancienne fédération corporative des brodeurs avec la caisse de chômage de la fédération des travailleurs de l'industrie textile. Dans nos rapports sur le mouvement, nous reviendrons sur les détails qui concernent spécialement le service des secours.

Pas moins de 125 délégués représentant 86 sections étaient présents le matin du 7 mars.

Le rapport du comité fédéral permit de constater que le nombre des membres avait diminué de 500, c'est-à-dire de 8500 membres que la fédération des travailleurs de l'industrie du textile comptait en 1907, l'effectif est tombé à 8000 membres (3200 membres féminins) au 31 décembre 1908.

Cette diminution est due principalement à la crise industrielle et en partie à la sortie de quelques petits groupes corporatifs qui n'ont pas encore bien saisi l'utilité de la fédération industrielle. En dehors de ce fait, le rapport du comité traite surtout des questions administratives, ainsi que le conflit chez Heine à Arbon, sur lequel la presse ouvrière nous a longuement entretenus.

Les décisions suivantes ont été prises :

L'augmentation des cotisations est renvoyée à un prochain congrès.

A partir du 1^{er} janvier 1910, l'organe central paraîtra une fois par semaine au lieu de 2 fois par mois. A cet effet, les membres auront à verser une cotisation supplémentaire de 20 centimes par trimestre. La proposition tendant à introduire le système des cartes de contrôle a été renvoyée au comité pour étude; il en fut de même avec une proposition demandant au congrès d'obliger, par des dispositions statutaires, là où plusieurs sections existent dans la même localité, ces sections à fusionner en une seule section fédérale.

Puis le camarade Eugster fut nommé président central; les autres membres du comité furent confirmés dans leurs fonctions et St-Gall désigné comme siège du comité central.

* * *

L'assemblée des délégués de l'**Union suisse des lithographes** a eu lieu les 11 et 12 avril, à Bâle. A part les nombreux invités, 23 délégués représentant 646 membres étaient présents.

Le *rapport annuel du comité central* a donné lieu à une discussion animée. Le mouvement général commencé en automne 1907 et liquidé dans le courant de l'année 1908 fut l'objet d'une attention spéciale. Sans être obligé de recourir au moyen de la grève, nos camarades lithographes ont pu établir une convention de travail, assurant aux intéressés de notables améliorations des conditions de salaire et du travail en général.

Ainsi la petite fédération des lithographes qui, pour ses 646 membres, dispose d'une fortune dépassant 100,000 francs, a fait preuve de capacité de force et de vitalité quand il s'agit de la défense des intérêts de ses membres.

Notons aussi en passant que plus de 90% des personnes occupées dans la lithographie en Suisse sont syndiquées. Le projet du comité central, concernant *la formation d'une fédération industrielle des arts graphiques* par la fusion des différentes fédérations corporatives de cette industrie (typographes, auxiliaires des arts graphiques,

lithographes et relieurs) est considérée comme une œuvre prématurée; par contre, le projet d'un contrat de réciprocité entre les fédérations ci-dessus désignées, concernant l'appui mutuel en cas de mouvement, est approuvé. Puisque toutes les organisations intéressées, à l'exception de la fédération des typographes de la Suisse romande, qui en décidera à son prochain congrès, adhèrent à ce contrat, il est fort probable que ce dernier puisse bientôt entrer en vigueur et ainsi le premier pas vers la fédération industrielle serait déjà fait. Nous ne doutons pas non plus de ce que les typos romands y adhéreront.

La décision prise par le congrès, malgré l'opposition du comité central et de quelques sections romandes, d'accorder une subvention de 200 francs au parti socialiste suisse, nous permet d'admettre que la majorité des lithographes syndiqués en Suisse adhèrent aux principes de la socialdémocratie.

Quant aux 5 propositions présentées ensuite au congrès, deux seulement ont été acceptées.

Une proposition donne le mandat au comité central d'étudier les mesures à prendre pour remédier à de nombreux inconvénients résultant pour les travailleurs syndiqués, des procédés de la lithographie privée (et de celle des amateurs). Il s'agit surtout de faire prévaloir autant que possible les tendances générales de l'Union des lithographes, soit pour la rétribution, soit pour la journée de travail. Il est prévu de recourir, le cas échéant, au moyen du boycottage des établissements de lithographie qui continuent à passer outre les principes établis par l'Union, et de ce fait portent un préjudice considérable aux intérêts des lithographes salariés.

La deuxième proposition adoptée concerne les changements aux statuts par rapport aux secours de chômage, de viatique et de déplacement, décidée par la votation générale du 12 septembre 1908. Le congrès est d'avis que ces dispositions devront entrer en vigueur à partir du 1^{er} avril 1909 sans se préoccuper si le fonds spécial destiné à cet effet ait atteint la somme de 10,000 francs.

Au lendemain, la discussion sur le tarif des chimigraphes a absorbé presque toute la journée. Finalement, le tarif proposé par la commission d'étude est adopté par tous les délégués sauf ceux de la section de Genève. Berne a de nouveau été désigné comme Vorort (siège du comité central).



Mouvement syndical international.

Une erreur s'est glissée dans le premier tableau, publié dans le n° 1 (4^{me} page, dernière colonne au bas) où il faut lire 2,5% au lieu de 25% de syndiqués pour l'Espagne. Nous prions nos lecteurs d'en prendre bonne note.

L'accroissement du nombre des syndiqués.

C'est une question sur laquelle on a encore trop de peine à être renseigné exactement, quoiqu'elle est d'une très grande importance pour tous ceux qui admettent comme conditions premières de succès du mouvement ouvrier l'extension de l'organisation syndicale, du moins pour les pays où l'industrie est développée. S'il en est ainsi, c'est premièrement parce que le secrétariat international n'a reçu que des rapports très incomplets, jusqu'en 1907, de la plupart des centrales nationales des syndicats.

Surtout là où l'on doit se servir du « bluff » pour avancer, les indications fournies au secrétariat international sont plus que superficielles. Ensuite, les centrales des organisations syndicales dans les différents pays n'appliquent pas toutes la même méthode dans les statistiques sur le développement de leur organisation. Enfin, l'accroissement du nombre des adhérents aux centrales des syndi-

cats n'est dû qu'en partie à un accroissement réel du nombre des ouvriers syndiqués; il est en même temps dû à l'adhésion d'organisations existantes qui, auparavant, ne faisaient pas partie de l'organisation centrale des syndicats des pays en question. Pour autant qu'il est possible de donner des indications à ce sujet, elles nous sont fournies par les chiffres suivants:

	Pendant les années :			Accroissement en pour cent
	1905	1906	1907	
<i>Angleterre.</i>				
Nombre total des ouvriers syndiqués	1,866,755	2,106,283	2,106,000	12
Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats	501,299	630,933	689,674	37
<i>Belgique.</i>				
Nombre total des ouvriers syndiqués	148,483	158,116	181,000	21
Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats	34,184	42,491	138,000	329
<i>Danemark.</i>				
Nombre total des ouvriers syndiqués	92,627	98,432	109,900	18
Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats	71,464	78,081	90,806	27
<i>Suède.</i>				
Nombre total des ouvriers syndiqués	117,935	200,924	239,000	102
Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats	86,635	144,395	188,284	117
<i>Norvège.</i>				
Nombre total des ouvriers syndiqués	18,600	25,339	48,200	159
Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats	16,222	25,339	39,070	140
<i>Allemagne.</i>				
Nombre total des ouvriers syndiqués	1,822,343	2,215,165	2,447,000	34
Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats	1,344,803	1,689,709	1,865,500	38
<i>Autriche.</i>				
Nombre total des ouvriers syndiqués	323,099	448,270	501,100	55
Nombre des ouvriers affiliés à la centrale des syndicats	306,599	392,106	463,671	51

Malheureusement, nous ne connaissons pas les chiffres exacts pour la Suisse. Estimé approximativement, nous obtiendrons, pour les trois années de 1905 à la fin de l'année 1907, un accroissement du nombre total des syndiqués de 45 à 48% environ et une augmentation de 50% sur le nombre des adhérents à l'organisation centrale des syndicats.

Tout d'abord, les chiffres annoncés nous montrent que la période des trois ans de 1905 à 1907 était en général